



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.1.111** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.1.111*

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121.15 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,  
1<sup>er</sup> alinéa ;

**VU** son Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Madame VALENTE en qualité de Secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194097-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Kadir MEBAREK'.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.2.112** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.2.112*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2026**

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.2.112

**Le Compte-rendu Analytique de la séance du 9 avril 2026 est adopté à l'unanimité.**

**Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194099-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.3.113**

Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :

29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**

29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43

Présents : 31

Représentés : 9

Absents : 3

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.3.113*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.3.113

***Le Compte-rendu Analytique de la séance du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.***

***Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.***

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194101-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.4.114** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.4.114*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE  
ET DES MARCHES**

Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation de pouvoirs au Maire pour prendre certaines décisions énumérées à l'article précité.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que :

**1/ Par décision n° 2026.16**, il a validé le bail commercial dérogatoire, avec Madame Hélène Garcia-Duthilleul, exploitante de l'entreprise HD CREATIONS et HAPPY GARDEN DESIGN et Madame Déborah Dupuis-Cholet, exploitante de l'entreprise LES PETITS POIS SUCRÉS, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 13/04/2026 au 20/04/2026.

**2/ Par décision n° 2026.17**, il a validé le bail commercial dérogatoire, avec Madame Maria-Cristina Coupé, exploitante de l'entreprise ELORA, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 20/04/2026 au 27/04/2026.

**3/ Par décision n° 2026.18**, il a validé le bail commercial dérogatoire, avec Madame Elisabeth Rassez, exploitante de l'entreprise CREAZA BIJOUX, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 04/05/2026 au 11/05/2026.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.4.114*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194103A-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.5.115**

Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.5.115*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES  
ET DESIGNATION DES MEMBRES. - ABROGATION DE  
LA DELIBERATION DU 27 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu des mêmes dispositions, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération n° 2026.04.6.54 du 27 avril 2026, le Conseil Municipal a créé cinq Commissions Municipales et désigné les conseillers municipaux appelés à y siéger ;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur matérielle a été relevée dans cette délibération, s'agissant de la composition de la commission « Finances et Budget », Monsieur Jean CLARYS ayant été mentionné parmi ses membres alors que Monsieur Louis BOUMESBAH devait y siéger ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de lisibilité et de sécurité juridique, d'abroger la délibération n° 2026.04.6.54 du 27 avril 2026 et de lui substituer une nouvelle délibération reprenant l'ensemble des commissions municipales et leur composition complète ;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle délibération ne modifie ni le nombre de commissions municipales, ni le nombre de membres de chacune d'elles, ni la répartition proportionnelle entre les groupes représentés au sein du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire imposant expressément ce mode de scrutin ;

Après en avoir délibéré,

**ABROGE** la délibération n° 2026.04.6.54 du 27 Avril 2026 portant création des Commissions Municipales.

**DECIDE** de créer 5 Commissions Municipales dénommées :

- COMMISSION « CADRE DE VIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE » ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.5.115

- COMMISSION « SOLIDARITES, SANTE, COHESION SOCIALE, LOGEMENT ET EGALITE FEMMES-HOMMES » ;
- COMMISSION « FAMILLES » ;
- COMMISSION « FINANCES ET BUDGET » ;
- COMMISSION « ATTRACTIVITE » ;

**DIT** que chaque commission sera composée de 10 élus répartis à la proportionnelle soit :  
6 membres pour le groupe « MELUN, TERRE D'AVENIRS »,  
2 membres pour le groupe « RELEVONS MELUN »  
1 membre pour « UNION POPULAIRE DE MELUN »  
Et 1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

**DESIGNE** comme membres des différentes commissions ainsi créées, les Conseillers Municipaux suivants :

**1/ Commission « Cadre de vie, aménagement du territoire et transition écologique » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Guillaume DEZERT
- M. Gérard GALLET
- M. Jean-Hugues BARBÉ
- M. Jérôme LUCCHIARI
- M. Louis BOUMESBAH
- Mme Ségolène DURAND

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- Mme Catherine ASDRUBAL

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Eric TORTILLON

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- M. Jason DEVOGHELAERE

**2/ Commission « Solidarités, santé, cohésion sociale, logement, et égalité femmes-hommes » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Emmanuel ADJOUADI
- M. Jules NGUBU
- Mme Géraldine GENTRIC
- M. Mourad SALAH
- Mme Sophie ROCHER
- Mme Odile RAZE

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.5.115

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- Mme Fatiya MOTHAY

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- Mme Céline GILLIER

**3/ Commission « Familles » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- Mme Leïla ADLIMI

- Mme Angélique DEHIMI

- M. Mohammed KHELOUFI

- Mme Julienne SIGNING DJOUFACK

- M. Jérôme LUCCHIARI

- Mme Warda MANNIER

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

- Mme Catherine ASDRUBAL

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- Mme Fatiya MOTHAY

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- Mme Céline GILLIER

**4/ Commission « Finances et Budget » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Henri MELLIER

- M. Jean-Hugues BARBÉ

- M. Mourad SALAH

- M. Gérald GALLET

- M. Louis BOUMESBAH

- Mme Monica RADU

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN

- M. Michaël GUION

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Rémy BÉHAGLE

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- Mme Céline GILLIER

**5/ Commission « Attractivité » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Mathieu DUCHESNE

- Mme Monica RADU

- M. Luc GARCIA

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.5.115*

- Mme Sophia HALIFA
- Mme Claire GUILLEMINOT
- Mme Warda MANNIER

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- M. Michaël GUION

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Eric TORTILLON

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- M. Jason DEVOGHELAERE.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194686-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the Municipality of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.6.116**

Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l’Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.6.116*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS -  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 712-3 du Code de l'Education ;

**CONSIDERANT** que les personnalités extérieures à l'établissement, membres du Conseil d'Administration comprennent au moins deux représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont au moins un représentant de la région, désignés par ces collectivités ou groupements ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un (1) représentant du Conseil Municipal en tant que membre titulaire du Conseil d'Administration de l'Université Paris Panthéon Assas.

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidat :

- Monsieur Kadir MEBAREK

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 40
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 40
Majorité absolue	: 21

Monsieur Kadir MEBAREK a obtenu 40 voix.

**Monsieur Kadir MEBAREK est élu pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'Université Paris Panthéon Assas.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.6.116*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194106-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.7.117** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.7.117*

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF - DESIGNATION DES  
ELUS MEMBRES DU JURY DE SELECTION**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

**VU** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

**VU** le projet de Règlement de fonctionnement du Budget Participatif ci-annexé ;

**CONSIDERANT** que le Règlement de fonctionnement du Budget Participatif de la Ville de Melun incarne la volonté affirmée de la Municipalité de favoriser la participation active et éclairée des citoyens dans les décisions municipales, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants de Melun ;

**CONSIDERANT** que le Budget Participatif, en offrant aux habitants la possibilité de proposer et de sélectionner des projets d'investissement d'intérêt collectif portant sur l'amélioration du cadre de vie, vise à renforcer la démocratie citoyenne et à encourager l'engagement des résidents dans la vie publique ;

**CONSIDERANT** que les principes de transparence, d'inclusivité, de responsabilité et de durabilité sur lesquels repose le Budget Participatif témoignent de l'engagement de la Municipalité envers une gestion participative et responsable des affaires publiques ;

**CONSIDERANT** que la mise en place d'une campagne de valorisation des projets et une évaluation régulière du dispositif démontrent la volonté de la Ville de promouvoir la participation citoyenne et de garantir l'efficacité du processus ;

**CONSIDERANT** que la création d'un Budget Participatif pour l'exercice 2026, ainsi que l'approbation du règlement intérieur qui en fixe les modalités, constituent des étapes essentielles dans la concrétisation de l'engagement de la Municipalité en faveur de la démocratie locale ;

**CONSIDERANT** enfin que la désignation des membres du jury conformément aux dispositions du règlement de fonctionnement contribuera à assurer la représentativité et la diversité des points de vue au sein du processus de sélection des projets.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement fixant l'organisation et le fonctionnement du Budget Participatif pour l'exercice budgétaire 2026.

**CREE** un Budget Participatif pour l'exercice 2026 dans les conditions et limites fixées dans le règlement de fonctionnement ci-annexé.

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.7.117*

**DESIGNE** les 11 Conseillers Municipaux, membres du jury de sélection des projets, dont 7 appartenant au groupe majoritaire et 4 représentants les groupes politiques de l'Opposition municipale :

« MELUN TERRE D'AVENIRS :

- Madame Salima YENBOU
- Madame Ségolène DURAND
- Monsieur Baytir THIAW
- Madame Odile RAZE
- Monsieur Mathieu DUCHESNE
- Madame Eliana VALENTE
- Monsieur Emmenuel ADJOUADI

« RELEVONS MELUN » :

- Monsieur Philippe MARTIN
- Madame Catherine ASDRUBAL

« UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- . Monsieur Remy BEHAGLE

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » :

- Madame Céline GILLIER

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à désigner les autres membres du jury selon les critères fixés par le règlement de fonctionnement et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194108-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.8.118** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

En exercice :	43	<b>Adjoints</b>
Présents :	31	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Représentés :	9	M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire
Absents :	3	GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne

SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme  
Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-  
CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI,  
Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.8.118*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATION  
D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN  
REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2020.8.7.212 du 14 décembre 2020 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**CONSIDERANT** que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a décidé de créer une CLECT composée de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants ;

**CONSIDERANT** que la CAMVS demande à toutes les communes membres de désigner en leur sein un membre titulaire et un membre suppléant ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de désigner un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant de la Ville de Melun pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont désignés pour représenter la Ville de Melun au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

**Titulaire** : Monsieur Henri MELLIER

**Suppléant** : Monsieur Gérald GALLET

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.8.118**

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194112-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the Municipality of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.9.119** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC

Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.9.119*

-°-°-°-

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE  
D'HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE - ELECTION  
D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les statuts de la Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés « Les Foyers de Seine-et-Marne » et notamment son article 10 ;

**CONSIDERANT** que la Ville a la qualité d'administrateur au sein de la SA HLM les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) en vertu des statuts de la société et qu'elle dispose donc d'un (1) représentant permanent au sein du Conseil d'Administration ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection d'un (1) représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SA HLM Les Foyers de Seine-et-Marne ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidat :

- Monsieur Kadir MEBAREK

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Monsieur Kadir MEBAREK	40 Voix pour
	0 Voix contre
	0 Abstentions

Monsieur Kadir MEBAREK est élu pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SA d'HLM FSM.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.9.119**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194114-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.10.120** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 31  
Représentés : 9  
Absents : 3

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON,  
**Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA, Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.10.120*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION SOINS A DOMICILE DE MELUN ET SA  
REGION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L 313-1-3 et suivants du Code de l'action Sociale et des Familles ;

**VU** les articles D 312-1 et suivants du Code de l'action Sociale et des Familles ;

**VU** la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

**VU** le Décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile ;

**VU** les statuts de l'Association « Soins à Domicile de Melun et sa Région » ci-annexés ;

**CONSIDERANT** que l'association « Soins à Domicile de Melun et sa Région » est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

**CONSIDERANT** que cette association gère un Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) ;

**CONSIDERANT** que le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) a pour but principal d'assurer, sur le territoire melunais, la prise en charge, sur prescription médicale, des personnes âgées et des personnes présentant un handicap, afin de prévenir les risques liés à la perte d'autonomie et éviter une hospitalisation ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il convient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association « Soins à Domicile de Melun et sa Région ».

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations et aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

**Sont candidats :**

Titulaire :

- Madame Sophie ROCHER

Suppléant :

- Madame Géraldine GENTRIC

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.10.120

**Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :**

Nombre de votants : 40  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 40  
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Titulaire :

Madame Sophie ROCHER : 40 voix

Suppléant :

- Madame Géraldine GENTRIC : 40 voix

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'administration de l'Association « Soins à Domicile de Melun et sa Région » :

Titulaire :

Madame Sophie ROCHER

Suppléant :

Madame Géraldine GENTRIC

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194116-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.11.121** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.11.121*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : QUESTIONS DE DEFENSE - DESIGNATION D'UN  
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense ;

**VU** la Circulaire n° 001395 du 27 janvier 2004 du Ministre de la Défense ;

**VU** l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

**CONSIDERANT** que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la Commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement intégral des Conseillers Municipaux, il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein un (1) Conseiller Municipal en charge des questions de défense ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Monsieur Henri MELLIER en qualité de Conseiller Municipal en charge des questions de défense, Correspondant Défense.

Adopté par 3 voix contre et 38 voix pour

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.11.121*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194118-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.12.122** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

En exercice :	43	<b>Adjoints</b>
Présents :	32	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Représentés :	9	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia
Absents :	2	HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.12.122*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : COMITE DE GESTION DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE MELUN - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne a créé, en 1996, un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) à MELUN ;

**CONSIDERANT** que la gestion de ce centre est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 par l'Association « Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Education » (ARISSE) ;

**CONSIDERANT** que le CMPP accueille des enfants et adolescents présentant des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs et du comportement, se révélant le plus souvent dans l'environnement scolaire, familial ou social ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection de deux représentants du Conseil Municipal (1 membre titulaire et 1 membre suppléant) au sein du CMPP de MELUN ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI

Suppléant :

- Madame Géraldine GENTRIC

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI : 41 voix pour  
: 0 voix contre  
: 0 abstentions

Suppléant :

- Madame Géraldine GENTRIC : 41 voix pour

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.12.122

: 0 voix contre

: 0 abstentions

Sont élues pour représenter la Ville de MELUN au sein du Comité de Gestion du centre Médico-Psycho-Pédagogique de MELUN :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI

Suppléant :

- Madame Géraldine GENTRIC

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194122-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.13.123** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.13.123*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : RENOUELEMENT DU COMITÉ  
CONSULTATIF DES SENIORS-DESIGNATION DES  
MEMBRES**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L. 111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants ;

**VU** la délibération n° 2009.12.28.287 du 17 décembre 2009 du Conseil Municipal de Melun relative à la création d'un Comité Consultatif des Seniors ;

**VU** la délibération n° 2022.11.15.206 du 10 novembre 2022 du Conseil Municipal de Melun approuvant le Règlement Intérieur du Comité Consultatif des Seniors ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun souhaite élargir et soutenir l'action sociale à destination des seniors ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun souhaite prévenir et anticiper les conséquences du vieillissement de la population en s'adaptant au mieux à ses besoins sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun entend favoriser et promouvoir l'expression et la participation des seniors sur les sujets qui les concernent ;

**CONSIDERANT** que le Comité Consultatif des Seniors, via la participation directe des citoyens, sera source de réflexion, de concertation, de consultation et de proposition dans tous les domaines relatifs à l'amélioration de la qualité de vie des seniors ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales visées, le Conseil Municipal peut décider de voter à main levée lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;

Après en avoir délibéré,

**RENOUVELLE** le Comité Consultatif des Seniors.

**FIXE** la composition du Comité Consultatif des Seniors à 35 membres au maximum répartis comme suit :

7 élus de la Majorité Municipale 3 élus de l'Opposition  
25 représentants le « Collège Citoyens ».

**DESIGNE** comme représentants de la Majorité Municipale :

- Madame Sophie ROCHER
- Monsieur Mourad SALAH
- Madame Claire GUILLEMINOT
- Monsieur Mathieu DUCHESNE

- **EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.13.123**

- Monsieur Baytir THIAW
- Monsieur Emmanuel ADJOUADI
- Monsieur Luc GARCIA

**DESIGNE** comme représentants de l'Opposition :

- Monsieur Michaël GUION
- Madame Fatiha MOTHAY
- Monsieur Jason DEVOGHELAERE

**PREND ACTE** que le Comité Consultatif des Seniors sera présidé par un membre du Conseil Municipal désigné, par arrêté, par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194124-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.14.124** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.14.124*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON  
DE RETRAITE DU SANTE POLE - ELECTION D'UN  
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** les articles D. 311-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDERANT** que le Conseil de la vie sociale comprend au moins :

- Deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ;
- S'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux ;
- Un représentant du personnel ;
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

**CONSIDERANT** qu'un représentant élu de la commune d'implantation de l'établissement peut être invité par le Conseil de la vie sociale à assister aux débats ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de la vie sociale de la Maison de Retraite du Santé Pôle ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Est candidate :

- Madame Julienne SIGNING DJOUFACK

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Madame Julienne SIGNING DJOUFACK : 41 voix pour  
: 0 voix contre  
: 0 abstentions

Madame Julienne SIGNING DJOUFACK est élue pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil de la vie sociale de la Maison de Retraite du Santé Pôle.

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.14.124*

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194153-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.15.125** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.15.125*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE DE LA REGION  
MELUNAISE (ASSAD RM)- ELECTION D'UN  
REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT  
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L 313-1-3 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** les articles D 312-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

**VU** le Décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile ;

**VU** les statuts de l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise, notamment ses articles 4 et 9 ;

**CONSIDERANT** que l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM) est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 ;

**CONSIDERANT** que l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise est engagée dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes ;

**CONSIDERANT** que cette association a pour but d'aider et d'accompagner, dans les actes essentiels et les activités de la vie quotidienne, les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap ou les personnes isolées ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun est membre de droit de cette association et dispose à ce titre d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en son sein ;

**CONSIDERANT** que par suite du renouvellement intégral des conseillers municipaux, il convient d'élire un (1) membre titulaire et un (1) membre suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations et aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

Sont candidats :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.15.125*

Suppléant :

- Madame Odile RAZE

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 41
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 41
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI : 41 voix

Suppléant :

- Madame Odile RAZE : 41 voix

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'administration de l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise :

Titulaire :

Monsieur Emmanuel ADJOUADI

Suppléant :

Madame Odile RAZE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.15.125*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194617-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.16.126** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.16.126*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2026 :  
APPROBATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS,  
DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 2334-40 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Dotation Politique de la Ville ;

VU la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de Finances pour 2015 transformant la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV) ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances, du 15 avril 2026 précisant les modalités de dépôt des dossiers ;

VU la délibération n°2026.03.2.39 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 relative à la délégation des pouvoirs au Maire, dans le cadre des articles L.212-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que cette dotation est attribuée selon un plan d'actions initié par le Gouvernement lors du Comité Interministériel de la Ville qui s'est tenu le 6 juin 2025 et qui vise notamment à améliorer l'accès aux services publics et aux politiques publiques dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;

**CONSIDERANT** que le périmètre d'intervention des équipements et actions financées peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci dès lors que conformément à la logique, ces équipements profitent aux habitants des QPV ;

**CONSIDERANT** les enjeux de sécurité sur l'ensemble de la Ville qui dépassent la seule problématique de sécurisation des quartiers en QPV ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme ci-dessous présenté au titre des opérations d'investissement 2026 éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV) :

**Dossier n° 1 : Mise en accessibilité de l'école élémentaire Simone Veil à Montaigu**

Coût hors taxe : 375 000 €

DPV sollicitée : 300 000 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 2 : Mise en accessibilité de l'école maternelle Françoise Dolto à Montaigu**

Coût hors taxe : 17 400 €

DPV sollicitée : 13 920 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 3 : Mise en accessibilité espace Saint Jean**

Coût hors taxe : 166 370,54 €

DPV sollicitée : 133 096 € soit 80 % du montant HT

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.16.126*

**Dossier n° 4 : Travaux accessibilité par l'installation de modules sonores rue des Carmes et Almont**

Coût hors taxe : 17 071 €

DPV sollicitée : 13 656 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 5 : Remplacement des filtres du bassin olympique extérieur et de la pataugeoire extérieure**

Coût hors taxe : 344 000 €

DPV sollicitée : 275 200 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 6 : Création puis suppression chéneau au gymnase Lespiat 2**

Coût hors taxe : 59 100 €

DPV sollicitée : 47 280 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 7 : Renforcement et modernisation des équipements de sécurité et de vidéoprotection communaux**

Coût hors taxe : 149 307,34 €

DPV sollicitée : 119 445,87 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 8 : Aménagement de l'espace public pour le bien-vivre dans les Quartiers Politiques de la Ville**

Coût hors taxe : 98 105,83 €

DPV sollicitée : 78 484,66 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 9 : Travaux de sécurisation de l'école Dunant et crèche les Dauphins**

Coût hors taxe : 38 510 €

DPV sollicitée : 30 808 € soit 80 % du montant HT

**Dossier n° 10 : Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de Mairie +**

Coût hors taxe : 66 660 €

DPV sollicitée : 53 328 € soit 80 % du montant HT

**PRECISE** que le total de la DPV sollicitée pour l'année 2026 s'élève à 1 065 218,54 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention de la Dotation Politique de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Etat ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.16.126**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194657-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.17.127** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.17.127*

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF  
PORTANT SUR L'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE  
MUNICIPAL DE VAUX LE PENIL POUR LE SERVICE  
PROPRETE URBAINE - AVENANT N° 2**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.1311-2 et suivants, L.1414-2, L.1615-13 et D.1414-5-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le bail emphytéotique administratif conclu le 26 juillet 2010 entre la Ville de Melun et la société AUXIFIP, portant sur la construction d'un bâtiment dédié au service de la propreté urbaine, rue Foch, ZI Vaux-le-Pénil ;

**VU** la convention de location indissociable conclue entre les mêmes parties, par laquelle la société AUXIFIP met l'ouvrage à disposition de la Ville et assure une partie de sa maintenance ;

**VU** l'avenant n°1 conclu le 29 juin 2011 ;

**VU** le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Melun a conclu avec la société AUXIFIP, le 26 juillet 2010, un bail emphytéotique administratif portant sur la construction d'un bâtiment dédié au service de la propreté urbaine, ainsi qu'une convention de location indissociable prévoyant notamment les conditions de mise à disposition de l'ouvrage et la répartition des obligations d'entretien et de maintenance ;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'exécution de ces contrats, le portail coulissant du parking du personnel a présenté des dysfonctionnements récurrents, générant des difficultés d'usage et des situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité des agents et des utilisateurs du site ;

**CONSIDÉRANT** que, pour garantir la sécurité des utilisateurs et la continuité d'accès au bâtiment, les services de la Ville ont procédé à la dépose de ce portail coulissant et à son remplacement par un portail à battant ;

**CONSIDÉRANT** que cette intervention rend désormais sans objet les prestations de maintenance préventive et curative du portail coulissant initialement prévues dans le périmètre contractuel du bail emphytéotique administratif et de la convention de location indissociable ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, en conséquence, d'adapter les stipulations contractuelles afin de retirer ces prestations du périmètre des obligations mises à la charge de la société AUXIFIP, la Ville assurant désormais, sous sa responsabilité, l'entretien et la maintenance de l'équipement de substitution mis en place ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification demeure strictement limitée au retrait de prestations devenues sans objet et n'a ni pour objet ni pour effet de modifier les caractéristiques essentielles des contrats conclus entre les parties ;

**CONSIDÉRANT** que, compte tenu de la nature et de la portée financière très

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.17.127*

limitée des prestations concernées, l'avenant n°2 n'entraîne aucune modification du montant du loyer contractuel, et notamment du loyer L2 lié aux obligations d'entretien et de maintenance prévues à l'article 7.3 de la convention de location indissociable ;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant ne remet pas en cause l'économie générale des contrats, les autres clauses et obligations demeurant inchangées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte lié à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194409-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.18.128** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.18.128*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES  
D'IMMEUBLE - DIX-SEPTIEME COMMISSION**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2016.02.4.20 en date du 18 février 2016 portant approbation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) aux termes de la loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2026.02.33.33 en date du 19 février 2026 portant approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) dans le cadre de la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Melun ;

**VU** la convention Action Cœur de Ville en date du 10 octobre 2018 ;

**VU** l'avenant Opération de Revitalisation du Territoire n°1 en date du 31 août 2020 ;

**VU** l'avenant Opération de Revitalisation du Territoire n°2 en date du 19 janvier 2024 ;

**VU** la délibération n°2020.11.38.192 du 05 novembre 2020 portant sur la mise en place de l'opération de ravalement des façades d'immeuble ;

**VU** la délibération n°2023.03.21.49 du 09 mars 2023 portant sur la modification du règlement de l'opération de ravalement des façades d'immeuble mise en place le 05 novembre 2020 ;

**VU** la délibération n°2024.12.8.257 du 19 décembre 2024 portant sur la prorogation des délais de déploiement et modification du cahier des charges de l'opération de ravalement des façades d'immeuble mise en place le 05 novembre 2020 et modifié le 09 mars 2023 ;

**VU** le dossier déposé par la SCI Gambetta, représentée par Monsieur Alexandre GOUACHE, concernant la façade de l'immeuble situé au 24 boulevard Gambetta ;

**VU** la décision de la commission d'attribution en date du 30 avril 2026 ci-annexée ;

**CONSIDERANT** la volonté municipale de soutenir les opérations de ravalement de façade des immeubles dégradés afin de contribuer à l'amélioration du patrimoine du centre-ville de Melun ;

**CONSIDERANT** la volonté municipale de soutenir les propriétaires d'immeuble pour la réhabilitation de leur patrimoine ;

**CONSIDERANT** que cette action a notamment pour objectifs de favoriser la restructuration du centre-ville, de renforcer son attractivité et de compléter le dispositif OPAH-RU ;

**CONSIDERANT** que les critères de sélection et la liste des travaux

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.18.128*

subventionnables sont précisés dans le cahier des charges, approuvé par la délibération n°2024.12.8.257 du 19 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** une subvention de 30% de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 € majorée de 20%, soit 6 000 € à la SCI Gambetta, représentée par Monsieur Alexandre GOUACHE, pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 24 boulevard Gambetta.

**PRECISE** que la présente subvention est accordée à la SCI Gambetta, représentée par Monsieur Alexandre GOUACHE, sous réserve de la dépose et repose des câbles électriques et télécoms en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement, du respect des prescriptions inscrites par la Ville de Melun et l'Architecte des Bâtiments de France dans l'autorisation d'urbanisme correspondante au projet de ravalement, et du retrait des anciennes enseignes irrégulières apparentes en façade, pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble sis 24 boulevard Gambetta.

**PRECISE** que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

**PRECISE** que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

**DE PRECISER** que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194374-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.19.129** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.19.129*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONVENTION D'ENTENTE SUR LA COLLECTE  
DES DECHETS DE PROPRETE URBAINE ET DE  
REFACTURATION ENTRE LE SMITOM ET LA  
COMMUNE DE MELUN**

Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2224-14 et L.2333-78 ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2422-12 ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L.222-8 ;

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.131-2 ;

**CONSIDERANT** que la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), prévoit notamment la généralisation, d'ici au 1er janvier 2025, de la collecte séparée des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, ainsi que le renforcement des obligations de tri dans les établissements recevant du public ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour les collectivités territoriales d'adapter leurs dispositifs de gestion des déchets afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires et d'améliorer la valorisation des déchets issus de la consommation hors domicile ;

**CONSIDERANT** que par la délibération n° 2024.11.18.237 en date du 14 novembre 2024, la Ville de Melun a décidé de candidater à l'appel à projets lancé par l'éco-organisme CITEO, en vue de bénéficier d'un accompagnement financier couvrant jusqu'à 50 % des investissements et des actions de communication liés au renforcement du dispositif de collecte des emballages ménagers et des papiers dans les corbeilles de rue ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun a été désignée lauréate de cet appel à projets le 5 décembre 2025, avec un planning prévisionnel de déploiement s'étendant jusqu'au 31 décembre 2027 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de confier l'accueil et le tri des déchets d'emballages collectés à un centre de tri signataire du contrat-type Barème aval avec CITEO, afin d'en garantir la valorisation dans des conditions conformes aux exigences en vigueur ;

**CONSIDERANT** que le centre de tri situé à Vaux-le-Pénit, exploité par le SMITOM-LOMBRIC, constitue le seul équipement accrédité dans un rayon de 30 kilomètres et présente les garanties techniques et réglementaires requises ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun assure la collecte et le regroupement des déchets issus des corbeilles de rue avant leur acheminement vers le centre de tri, pour un volume estimé à 50 tonnes de déchets d'emballages légers (hors verre) à l'horizon 2027 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de définir, par voie de convention, les conditions et modalités d'accueil, de tri et de traitement de ces déchets entre la Ville de Melun, le SMITOM et son exploitant ;

**CONSIDERANT** enfin que le SMITOM, par l'intermédiaire de son délégataire, se réserve la possibilité de refuser tout apport de déchets ne pouvant être correctement identifié

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.19.129*

ou ne répondant pas aux critères d'acceptation du centre de tri ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention relative à la collecte des déchets de propreté urbaine et de refacturation entre le SMITOM et la Ville de Melun, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194523-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the Ministry of the Interior is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.20.130** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** 29/05/2026  
M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

En exercice :	43	<b>Adjoints</b>
Présents :	32	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Représentés :	9	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>
Absents :	2	

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.20.130*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE  
BIPARTITE - COMMUNE DE MELUN / ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)- AVENANT  
N°1 - SIGNATURE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1 et L.2121-29 alinéa 1<sup>er</sup> ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.321-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2019.04.13.55 en date du 11 avril 2019 approuvant la convention d'intervention foncière bipartite entre la Commune de Melun et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;

**VU** la convention d'intervention foncière bipartite entre la Commune de Melun et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France signée le 17 juin 2019 ;

**VU** le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière bipartite entre la Commune de Melun et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, tel qu'annexé à la présente ;

**CONSIDÉRANT**, qu'aux termes de son article 2, la convention d'intervention foncière visée s'achève au plus tard le 30 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions et/ou projets définis sur les périmètres de veille ou de maîtrise foncière déterminés dans le cadre de ladite convention sont toujours, pour partie, en cours de réflexion et/ou en cours de finalisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient dans ces conditions, de prolonger, par voie d'avenant n°1, la durée de ladite convention jusqu'au 30 juin 2027 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1, tel qu'annexé à la présente.

**DECIDE** que la convention bipartite signée le 17 juin 2019 par la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) est prolongée par voie d'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2027.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant et l'ensemble des documents afférents à cette procédure.

Adopté par 0 voix contre, 38 voix pour et 3 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.20.130*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194309-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.21.131** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.21.131*

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE  
DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE  
MELUNAISE AVIRON**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.121-1, L.113-2, R.113-1 et suivants du Code du Sport ;

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative aux contrats d'associations ;

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1, 10 et 10-1 ;

**VU** le Décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif au respect du contrat d'engagement républicain ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2026, en particulier l'annexe « état des subventions », prévoyant une enveloppe totale sur l'exercice 2026 de 680 000 euros de subventions pour les associations sportives ;

**VU** le projet de convention d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération ;

**VU** le budget prévisionnel 2025-2026 de l'association, ci-annexé ;

**VU** les comptes de résultat des saisons 2023-2024 et 2024-2025, ci-annexés ;

**VU** le procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 17 octobre 2025, ci-annexé ;

**VU** la demande de subventionnement du président de l'association Union Sportive Melunaise Aviron (USM Aviron) pour la saison 2025-2026.

**CONSIDERANT** que les subventions sont versées afin de promouvoir, d'animer et de développer la pratique de l'Aviron ;

**CONSIDERANT** que l'association USM Aviron poursuit une activité d'intérêt public local et qu'à ce titre, le versement de la subvention est justifié ;

**CONSIDERANT** que l'attribution, par une autorité administrative, d'une subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention conclue avec l'organisme bénéficiaire, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

**CONSIDERANT** que l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisé a posé l'obligation pour toutes associations sollicitant une subvention d'une autorité administrative, de souscrire au Contrat d'Engagement Républicain ;

**CONSIDERANT** que l'Association veille au respect de ce Contrat d'Engagement

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.21.131*

Républicain par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles et que tout manquement aux engagements souscrits à ce titre peut conduire au retrait de la subvention accordée par la Ville.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les documents y afférents.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 41 343 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Aviron, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65 article 65748.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194231-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.22.132** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.22.132*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE  
DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE  
MELUNAISE RUGBY**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.121-1, L.113-2, R.113-1 et suivants du Code du Sport ;

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1, 10 et 10-1 ;

**VU** le Décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative aux contrats d'associations ;

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif au respect du contrat d'engagement républicain ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2026, en particulier l'annexe « état des subventions », prévoyant une enveloppe totale sur l'exercice 2026 de 680 000 euros de subventions pour les associations sportives ;

**VU** le projet de convention d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération ;

**VU** le budget prévisionnel 2025-2026 de l'association, ci-annexé ;

**VU** les comptes de résultat des saisons 2023-2024 et 2024-2025, ci-annexés ;

**VU** le procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 2025, ci-annexé ;

**VU** la demande de subventionnement du président de l'association Union Sportive Melunaise Rugby pour la saison 2025-2026.

**CONSIDERANT** que les subventions sont versées afin de promouvoir, d'animer et de développer la pratique du rugby ;

**CONSIDERANT** que l'association Union Sportive Melunaise Rugby poursuit une activité d'intérêt public local et qu'à ce titre, le versement de la subvention est justifié ;

**CONSIDERANT** que l'attribution, par une autorité administrative, d'une subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention conclue avec l'organisme bénéficiaire, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

**CONSIDERANT** que l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisé a posé l'obligation pour toutes associations sollicitant une subvention d'une autorité administrative de souscrire au Contrat d'Engagement Républicain ;

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.22.132*

**CONSIDERANT** que l'Association veille au respect de ce Contrat d'Engagement Républicain par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles et que tout manquement aux engagements souscrits à ce titre peut conduire au retrait de la subvention accordée par la Ville.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Rugby, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et les documents y afférents.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 24 006 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Rugby, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65 article 65748.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194234-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.23.133** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

En exercice :	43	<b>Adjoints</b>
Présents :	32	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Représentés :	9	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,
Absents :	2	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.23.133*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : RAPPORT DE PRESENTATION DES ACTIONS  
ENTREPRISES AFIN DE CONTRIBUER A  
L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES  
MELUNAIS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 (FSRIF)**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2531-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) a été institué pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun est éligible à ce dispositif de péréquation horizontale institué entre les communes de la région Ile-de-France, fondé sur le principe d'une solidarité financière entre communes contributrices et communes bénéficiaires ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France, de présenter au Conseil Municipal un rapport qui expose les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants, ainsi que les conditions de leur financement ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun a perçu une attribution de **3.868.891** euros au titre de ce Fonds pour l'année 2025 ;

**CONSIDERANT** que cette somme a été utilisée pour financer l'ensemble des actions mises en œuvre par les services municipaux, notamment dans le périmètre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) « Les Hauts de Melun », en vue d'accroître la cohésion urbaine et sociale du territoire melunais ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des melunais, au titre de l'exercice 2025, annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.23.133**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194885-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.24.134** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.24.134*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : APPEL A CANDIDATURE EN VUE DE LA  
SELECTION D'UN ARTISTE OU D'UN COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Melun souhaite célébrer le bicentenaire de l'invention de la photographie au travers d'une programmation culturelle dédiée ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville entend soutenir la création artistique contemporaine et en favoriser la diffusion auprès du plus large public ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville projette d'organiser, à l'Espace Saint-Jean, une exposition de photographie contemporaine du 5 au 27 mars 2027, accompagnée de projections monumentales dans le cadre du dispositif LUMEN ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, afin de garantir la transparence de la procédure et l'égalité de traitement des candidats, de recourir à un appel à candidatures en vue de sélectionner un artiste ou un collectif artistique ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'organisation d'une exposition de photographie contemporaine à l'Espace Saint-Jean du 5 au 27 mars 2027.

**APPROUVE** la mise en œuvre de projections monumentales sur la façade de la Cité administrative dans le cadre du dispositif LUMEN.

**AUTORISE** le lancement d'un appel à candidatures en vue de la sélection d'un artiste ou d'un collectif.

**PRECISE** que la sélection sera effectuée par un jury composé de professionnels, selon des critères artistiques définis dans le règlement de l'appel à candidatures.

**FIXE** la rémunération du lauréat comme suit :

- Une somme forfaitaire de 500 € au titre de la participation à l'exposition.
- Une somme de 200 € au titre des droits de diffusion des œuvres projetées.

Adopté par 0 voix contre, 38 voix pour et 3 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.24.134**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194306-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.25.135** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.25.135*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : ATTRIBUTION DU PRIX DU JURY - MARCHE  
DE POTIERS**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que, dans sa volonté de promouvoir les arts, la ville de Melun organise depuis 1995 un « Marché de Potiers » durant les « Journées Européennes du Patrimoine » ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette occasion, des artistes présentent leurs œuvres ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il est proposé d'attribuer deux prix destinés à encourager et à valoriser les exposants participant à la manifestation ;

**CONSIDÉRANT** que le premier prix, dénommé « Prix du Jury », est attribué à un exposant, désigné par un jury composé de professionnels et de représentants de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** que le montant total du « Prix du Jury » est fixé à 500 €, dont 250 € pris en charge par la Ville de Melun et 250 € pris en charge par l'association « Potentiel », atelier de pratique de céramique amateur ;

**CONSIDÉRANT** que la participation financière de la Ville au « Prix du Jury » consiste donc au versement d'une somme de 250 € à l'exposant lauréat de ce prix ;

**CONSIDÉRANT** que le second prix, dénommé « Prix du Public », est attribué à un exposant choisi à l'issue du vote du public ;

**CONSIDÉRANT** que le « Prix du Public » ouvre droit, pour un visiteur ayant participé au vote et tiré au sort, à un bon d'achat d'un montant de 200 € utilisable exclusivement sur le stand de l'exposant lauréat du « Prix du Public » ;

**CONSIDÉRANT** que ce bon d'achat ne donne lieu à aucun versement direct au visiteur tiré au sort, la somme correspondante étant réglée par la Ville à l'exposant lauréat du « Prix du Public » ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de ces prix et la prise en charge financière correspondante par la Ville ;

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement de ces prix est effectué à chaque édition ;

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le « Prix du Jury » dans le cadre de la manifestation Marché de Potiers / Céramiques sur Seine, organisée les 19 et 20 septembre 2026 sur le port fluvial de la Reine Blanche à Melun.

**DIT** que le « Prix du Jury » est attribué à un potier ou céramiste exposant, désigné par le jury de la manifestation.

**DIT** que le montant total du « Prix du Jury » est fixé à 500 €, dont 250 € pris en charge par la

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.25.135

Ville de Melun et 250 € pris en charge par l'association « Potentiel ».

**DIT** que la participation financière de la Ville au « Prix du Jury », d'un montant de 250 € sera versée au potier ou céramiste lauréat de ce prix par la régie d'avances des Affaires culturelles, par virement, et imputée au budget 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le « Prix du Public » dans le cadre de la même manifestation.

**DIT** que le « Prix du Public » est attribué à un potier ou céramiste exposant, désigné à l'issue du vote du public organisé le dimanche 20 septembre 2026.

**DIT** qu'un visiteur ayant participé au vote et tiré au sort bénéficiera d'un bon d'achat d'un montant de 200 € utilisable exclusivement sur le stand du potier ou céramiste lauréat du « Prix du Public ».

**DIT** que ce bon d'achat ne donnera lieu à aucun versement direct au visiteur tiré au sort.

**DIT** que la somme de 200 € correspondant à la valeur du bon d'achat, sera réglée par la Ville au potier ou céramiste lauréat du « Prix du Public », par la régie d'avances des Affaires culturelles, par virement, et imputée au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194305-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.26.136** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.26.136*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : RECONDUCTION ANNUELLE DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE  
MELUN ET L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE  
D'HARMONIE DE MELUN.**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2025.05.20.122 du Conseil Municipal du 22 mai 2025 autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun ;

**VU** les statuts de l'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun, dont le siège se situe à Melun ;

**VU** le projet de renouvellement de la convention de partenariat, annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que l'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun a pour objet le développement de la pratique musicale sur le territoire et s'engage aux côtés de la Ville par sa participation aux événements commémoratifs ;

**CONSIDERANT** qu'afin d'encadrer les modalités du partenariat entre la Ville de Melun et l'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun, une convention a été conclue entre les deux parties le 23 septembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient toutefois de renouveler cette convention qui arrivera à échéance en juin 2026, afin de permettre la poursuite des répétitions de son orchestre ;

**CONSIDERANT** que les conditions d'exécution de la convention seront reconduites, notamment le partage des lieux de répétitions et de stockage des instruments de musique entre le Conservatoire et la Maison Jean XXIII, en raison du développement de l'activité de l'établissement notamment des pratiques collectives (ensembles et orchestres) ;

**CONSIDERANT** que l'abattement de 25 % appliqué sur le forfait d'instruments aux élèves inscrits au Conservatoire « Les Deux Muses » de Melun est maintenu dans l'objectif de les encourager à participer aux cérémonies commémoratives organisées par la Ville ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Melun et l'Association « Orchestre d'Harmonie de Melun ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.26.136**

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194363-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the Municipality of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.27.137** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.27.137*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA  
CONVENTION PEDAGOGIQUE ENTRE LES VILLES DE  
MELUN ET LE MEE-SUR-SEINE RELATIVE A  
L'ORGANISATION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE  
DE FIN D'ANNEE DES ELEVES DES DEUX  
CONSERVATOIRES : ' MARCO POLO ET LA PRINCESSE  
DE CHINE '**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le projet de convention pédagogique entre la Ville de Melun et la Ville du Mée-sur-Seine, ci-annexé.

**CONSIDERANT** que les deux villes souhaitent développer une coopération pédagogique et artistique entre leurs conservatoires municipaux ;

**CONSIDERANT** que l'organisation commune d'un spectacle de fin d'année réunissant les élèves des classes de chorales enfants et chœurs adolescents des deux conservatoires présente un intérêt pédagogique, artistique et culturel.

**CONSIDERANT** que la convention a pour objectif de définir les modalités d'organisation, de coordination pédagogique et les engagements réciproques des deux villes.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de la coopération pédagogique pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année des élèves des deux conservatoires.

**ADOPTE** les termes de la convention pédagogique annexée à la présente délibération.

**PRECISE** que les dépenses afférentes à ce projet seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.27.137**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194371-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.28.138** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.28.138*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ETABLIE  
ENTRE LE COLLEGE FREDERIC CHOPIN ET LE  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE DANSE ET DE  
THEATRE DE MELUN ' LES DEUX MUSES ' POUR LA  
CLASSE A PROJET THEATRE.**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.312-6 du Code de l'Education ;

**VU** l'article R.461-1 du Code de l'Education ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 2002 définissant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des classes à horaires aménagés au sein des écoles et des collèges ;

**VU** l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des conservatoires ;

**VU** l'arrêté du 15 juin 2012, fixant le programme d'enseignement de théâtre pour les Classes à horaires aménagés théâtre (Chat) ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 septembre 2020 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Melun pour une durée de sept ans ;

**VU** le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (SNOP), paru au Bulletin Officiel Hors-Série n°5 du Ministère de la Culture le 18 septembre 2023.

**CONSIDERANT** que le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement spécialisé en musique, danse et théâtre (SNOP) réaffirme les missions de service public des établissements classés, afin de répondre aux nouveaux enjeux de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle, en collaboration avec l'Education nationale, ainsi qu'au développement des pratiques en amateur ;

**CONSIDERANT** que les Conservatoires à Rayonnement Communal bénéficient de la possibilité de mettre en place une classe « Projet Théâtre » ;

**CONSIDERANT** que le Collège Frédéric Chopin souhaite renouveler la convention relative au dispositif « Classe à Projet Théâtre », destiné aux élèves de 6<sup>ème</sup> (25 maximum), conclue avec le Conservatoire à rayonnement communal de Melun « Les Deux Muses » depuis septembre 2024, et prioritairement ouvert aux élèves du secteur ;

**CONSIDERANT** que l'intérêt du projet tient à l'implantation territoriale des deux établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP+), à leur proximité géographique ainsi qu'à l'objectif poursuivi de l'épanouissement des élèves et de réussite éducative ;

**CONSIDERANT** que le dispositif d'aménagement d'une classe à projet théâtre est mis en place à titre gratuit ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir une convention avec le Conservatoire de Melun « Les Deux Muses » afin de définir les modalités d'accès au dispositif ainsi que les aménagements d'horaires permettant aux élèves de suivre ces enseignements sur le temps scolaire.

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.28.138

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention portant sur le dispositif « Classe à Projet Théâtre » conclue entre le Collège Frédéric Chopin et le Conservatoire à rayonnement communal de Melun « Les Deux Muses », dès la rentrée scolaire 2026-2027.

**DECIDE** de la gratuité du dispositif sur les droits d'inscription.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194383-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.29.139** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** 29/05/2026  
M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

En exercice :	43	<b>Adjoints</b>
Présents :	32	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,
Représentés :	9	M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>
Absents :	2	

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.29.139*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DES  
CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE ENTRE  
LA VILLE DE MELUN ET LE COLLEGE FREDERIC  
CHOPIN**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 312-6 du Code de l'Education ;

**VU** l'article R. 461-1 du Code de l'Education ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 2002 définissant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des classes à horaires aménagés au sein des écoles et des collèges ;

**VU** l'arrêté du 22 juin 2006 fixant le programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales ;

**VU** l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des conservatoires ;

**VU** la délibération n° 2019.06.36.143 du 27 juin 2019 approuvant la mise la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au conservatoire, en faveur des élèves inscrits au Collège Frédéric Chopin.

**CONSIDERANT** que les Conservatoires à Rayonnement Communal bénéficient de la possibilité de poursuivre les Classes à Horaires Aménagés de Musique (CHAM) ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun, pour son Conservatoire de Musique et de danse de Melun « Les deux Muses », souhaite le renouvellement de la convention signée en 2019 ayant pour objectif de définir le partenariat entre les deux structures, ainsi que les conditions de fonctionnement des CHAM pour la rentrée scolaire 2026 -2027 ;

**CONSIDERANT** que l'intérêt du projet tient à l'implantation territoriale des deux établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP+), à leur proximité géographique ainsi qu'à l'objectif concourant à l'épanouissement des élèves et à la réussite éducative ;

**CONSIDERANT** que l'année scolaire s'étend sur dix (10) mois et qu'il convient, au regard des trois (3) enseignements suivis dans le cadre du cursus CHAM (pratique instrumentale, formation musicale théorique -solfège-, pratique collective), mobilisant trois professeurs au conservatoire, de fixer un forfait d'inscription de 100 euros par élève, assorti d'un échelonnement mensualisé ;

**CONSIDERANT** que le conservatoire de Melun dispose d'un parc instrumental permettant l'organisation de prêts aux élèves inscrits en CHAM, à l'exception notamment des pianos, clavecins, grandes harpes et batteries, et que les familles s'engagent à assurer les instruments ainsi mis à disposition ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de renouveler la convention des Classes à Horaires Aménagés de Musique, signée en 2029 entre la Ville de MELUN, pour son conservatoire, et le Collège Frédéric CHOPIN.

Après en avoir délibéré,

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.29.139*

**APPROUVE** le renouvellement de la convention des Classes à Horaires Aménagés de Musique entre le Collège Frédéric CHOPIN et le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre « Les Deux Muses » de Melun pour la rentrée scolaire 2026-2027.

**DECIDE** de l'application d'un forfait d'inscription de 100 € aux élèves des CHAM, avec paiement échelonné sur l'année scolaire.

**DECIDE** du prêt des instruments de musique (excepté les pianos, clavecins, grandes harpes, batteries...), sous réserve de la souscription d'une assurance par les familles concernées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194393-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.30.140** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima  
YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**  
En exercice : 43 M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU,  
Présents : 32 M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia  
Représentés : 9 HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,  
Absents : 2 Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine  
GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme  
Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed  
KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline  
Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric  
TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine  
ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.30.140*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE  
DES PRODUITS COMMERCIALISES AU CINEMA LES  
VARIETES**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2026.03.5.42 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

**VU** l'augmentation sensible de la vente de confiserie depuis l'ouverture du nouveau cinéma ;

**VU** la hausse du prix des matières premières et l'inflation qui impactent directement certains produits alimentaires ;

**CONSIDERANT** que le Cinéma pourra ainsi proposer davantage de produits aux spectateurs ;

**CONSIDERANT** que l'ajout de produits comme les écouteurs vont dans le sens d'un service plus performant à l'endroit des personnes en situation de handicap ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'ajout des nouveaux produits à l'offre de confiserie du cinéma Les Variétés.

**AUTORISE** la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire dès le 5 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194753-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.31.141** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU,  
M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M.
Présents :	32	Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia
Représentés :	9	HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,
Absents :	2	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.31.141*

*-°-°-°-*

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ETAT PORTANT DEPOT  
DE BIENS ARCHEOLOGIQUES MOBILIERS AU SERVICE  
MUNICIPAL DE L'ARCHEOLOGIE**

Le Conseil Municipal,

**VU** les articles L.1111-1 et L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** les livre IV et V du Code du Patrimoine, notamment les articles R.522-14 à R.522-21 ;

**VU** la Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ;

**VU** le projet de Convention avec l'Etat portant dépôt de biens archéologiques mobiliers au Service Municipal de l'Archéologie ci-annexé ;

**CONSIDERANT** que des biens archéologiques mobiliers ont été collectés lors d'interventions réalisées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) sur le territoire de la commune de Melun entre 2010 et 2020 ;

**CONSIDERANT** que la conservation, l'inventaire, la valorisation et la restitution au public des biens archéologiques découverts sur le territoire communal correspondent aux missions du Service Municipal de l'Archéologie de Melun ;

**CONSIDERANT** que ces biens proviennent des opérations d'archéologie préventive réalisées sur les sites suivants :

- 6 rue Lucien Gaulard (diagnostic et fouille)	45 caisses
- 19 rue Saint-Liesne (diagnostic et fouille)	66 caisses
- 4-6 rue Dajot (diagnostic et fouille)	170 caisses
- Place Praslin (diagnostic)	1 caisse
- 11 rue de la Varenne (reliquat dépôt ancien)	1 caisse
- Place Galliéni (diagnostic)	4 caisses
- Ancienne usines Vernin (reliquat dépôt ancien)	1 caisse
- 26 rue Dajot (reliquat dépôt ancien)	1 caisse
- 43 rue du G <sup>al</sup> De Gaulle (diagnostic)	1 caisse

Soit un total de 290 caisses

**CONSIDERANT** qu'une convention doit être signée pour permettre à l'Etat de déposer les biens archéologiques mobiliers précités au Service municipal de l'Archéologie de la ville de Melun ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention avec l'Etat portant dépôt de biens archéologiques mobiliers au Service Municipal de l'Archéologie, ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.31.141*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194162-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.32.142** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérard GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.32.142*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'INRAP, PORTANT SUR L'ACCUEIL DE SES EQUIPES  
ET LEUR COLLABORATION AVEC L'EQUIPE DU  
SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHEOLOGIE - AVENANT**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29 1<sup>er</sup> alinéa ;

**VU** l'article L.2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Livre V du Code du Patrimoine ;

**VU** la convention de partenariat signée, adoptée par délibération n°2023.06.37.136 en date du 15 juin 2023 ;

**VU** le projet d'avenant de la convention de partenariat à conclure avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), ci-annexé.

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, l'archéologie préventive constitue une mission de service public et peut donner lieu à des conventions de partenariat entre l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives (INRAP) et les collectivités disposant d'un service archéologique.

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, le service archéologique de la Ville de Melun a conclu une convention avec l'Inrap, adoptée par délibération en date du 15 juin 2023.

**CONSIDERANT** que l'adresse mentionnée dans ladite convention n'est plus d'actualité à la suite de son changement de localisation ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser, par voie d'avenant, les termes de deux articles de la convention officialisant la collaboration entre la Ville de Melun et l'INRAP, afin d'y faire figurer la nouvelle adresse du service municipal de l'archéologie.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat à conclure avec l'INRAP, ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

**- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.32.142**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194142-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.33.143** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.33.143*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : DON PAR L'ASSOCIATION ' LES AMIS DU MUSEE ' A LA VILLE DE MELUN DU PONT DE MELUN PAR HENRI ROUART POUR L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE DE MELUN.**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2242-1 ;

**VU** la lettre du 16 décembre 2025 du Président de l'Association « Les Amis du Musée » offrant un mécénat à hauteur de 5409,60 euros pour l'acquisition du Pont de Melun par Henri Rouart ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France REF IS/SM n°262 en date du 30 décembre 2025 ;

**VU** la note du conservateur du Musée indiquant l'intérêt pour le Musée de cette pièce souvent rarissime venant enrichir les collections du Musée ;

**CONSIDERANT** l'engagement constant de l'association des Amis du Musée de Melun depuis plus de trente (30) ans en faveur de l'enrichissement, de la conservation et du rayonnement des collections municipales, notamment par le financement de restaurations, d'acquisitions et d'actions de valorisation culturelle ;

**CONSIDERANT** que l'association des Amis du Musée de Melun souhaite faire don à la Ville de Melun de l'œuvre intitulée « *Le Pont de Melun depuis le quai des Fourneaux* », réalisée vers 1870 par Henri Rouart, présentant un intérêt artistique, historique et patrimonial majeur pour les collections municipales ;

**CONSIDERANT** que l'intégration de cette œuvre dans les collections du musée de Melun contribue à renforcer le patrimoine matériel et immatériel lié à l'identité fluviale et urbaine de la Ville, tout en enrichissant le récit patrimonial local et la sensibilisation des publics à l'histoire du territoire.

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** ce don manuel à hauteur de 5 409,60 euros.

**DIT** qu'il sera procédé à une opération d'ordre patrimonial pour l'intégration dans l'actif des œuvres d'art.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités requises et à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.33.143*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194558-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.34.144** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT,

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

**Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.34.144*

SECRETARE : Madame Eliana VALENTE

- ° - ° - ° -

**OBJET : NOUVELLE CHARTE DES COMITES DE  
QUARTIERS**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L.111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2143- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la démocratie participative constitue un levier essentiel de concertation, de proximité et d'implication des citoyens dans la vie locale ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Melun souhaite encourager l'expression, l'écoute et la participation active des habitants afin de renforcer le lien social et le « vivre ensemble » ;

**CONSIDERANT** que les comités de quartiers sont des espaces privilégiés d'information, d'échanges et de dialogue entre les habitants, les élus, les services municipaux et les acteurs locaux ;

**CONSIDERANT** que ces comités de quartiers permettent de recenser les attentes et les doléances des habitants afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Melunaises et des Melunais ;

**CONSIDERANT** que ces comités favorisent l'émergence d'initiatives citoyennes et le développement de projets et d'actions d'intérêt général au bénéfice des quartiers et de leurs habitants ;

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, la Ville de Melun entend promouvoir le droit à la participation des Melunais à la vie locale en adoptant une nouvelle charte des comités de quartiers.

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la nouvelle « Charte des comités de quartiers », ci-annexée, fixant les modalités de fonctionnement.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à sa mise en œuvre effective.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.34.144*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194593-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.35.145** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC

Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.35.145*

-°-°-°-

**OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU  
COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION  
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET  
DE CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.112-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** les articles L.251-5 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** les articles R.252-30 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le protocole d'accord pré-électoral négocié avec les organisations syndicales représentatives le 27 mai 2026 ;

**CONSIDERANT** que les élections professionnelles auront lieu le 10 décembre 2026 ;

**CONSIDERANT** que les organisations syndicales représentatives ont été consultées le 27 mai 2026 sur les modalités d'organisation des prochaines élections ainsi que sur la composition des instances à renouveler ;

**CONSIDERANT** que la composition numérique du Comité Social Territorial est fixée en fonction de l'effectif des agents relevant de cette instance à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** que cet effectif s'élève à 1231 agents répartis comme suit :

CST	Hommes	%	Femmes	%	Total
Effectif	396	32	835	68	1231

**CONSIDERANT** qu'au regard de cet effectif, le Comité Social Territorial peut comprendre entre 5 et 8 représentants titulaires du collège des représentants du personnel ;

**CONSIDERANT** qu'au sein de la F3SCT, le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants est égal au nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants du CST ;

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants de la collectivité ne peut être supérieur à celui du collège des représentants du personnel.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du collège des représentants du personnel au sein du CST et de la F3SCT (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

**DECIDE** de fixer cinq (5) le nombre des représentants titulaires du collège de la collectivité au sein du CST et de la F3SCT (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

**DECIDE** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions soumises à l'ordre du jour du CST et de la F3SCT.

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.35.145*

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194429-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is a cursive script that reads 'Kadir MEBAREK'.

**Kadir MEBAREK**



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.36.146** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage** M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu  
29/05/2026 DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel  
ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT,

**Nombres de Conseillers** Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU,  
M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

En exercice :	43	M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M.
Présents :	32	Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia
Représentés :	9	HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER,
Absents :	2	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, <b>Conseillers Municipaux</b>

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine  
GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley  
LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.36.146*

*-°-°-°-*

**OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DES  
CAP (A, B, C)**

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L 1111-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L261-2 et suivants du Code général de la fonction publique ;

**VU** les articles R262-5 et suivants du Code général de la fonction publique ;

**VU** le recensement des effectifs des CAP à la date du 1er janvier 2026 ;

**VU** le protocole d'accord pré-électoral négocié avec les organisations syndicales représentatives le 27 mai 2026 ;

**CONSIDERANT** que le 10 décembre 2026, les agents titulaires de la collectivité seront appelés à élire pour 4 ans leurs représentants au sein des commissions administratives paritaires (CAP) de catégorie A, B et C ;

**CONSIDERANT** que ces instances émettent des avis préalablement aux décisions défavorables relatives à la carrière des fonctionnaires titulaires et stagiaires ;

**CONSIDERANT** que les CAP siègent également en formation disciplinaire pour l'examen des propositions de sanctions les plus sévères (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupe de l'échelle des sanctions) ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, la collectivité a invité les organisations syndicales représentatives à négocier le 27 mai 2026 un protocole d'accord qui stipule :

- les modalités d'organisation de ces élections ;
- la composition et le fonctionnement des instances consultatives à installer ou à renouveler.

**CONSIDERANT** que l'effectif relevant des CAP, à la date du 01/01/2026, s'élève à :

<b>CAP</b>	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>
<b>A</b>	19	28	48	72	67
<b>B</b>	38	27	104	73	142
<b>C</b>	218	43	290	57	508

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants du personnel titulaires de la commission administrative paritaire est déterminé en fonction de l'effectif des fonctionnaires qui en relèvent :

1. Trois représentants lorsque l'effectif est inférieur à quarante ;
2. Quatre représentants lorsque l'effectif est au moins égal à quarante et inférieur à deux cent cinquante ;
3. Cinq représentants lorsque l'effectif est au moins égal à deux cent cinquante et inférieur à cinq cents ;
4. Six représentants lorsque l'effectif est au moins égal à cinq cents et inférieur à sept

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.36.146*

cent cinquante ;

5. Sept représentants lorsque l'effectif est au moins égal à sept cent cinquante et inférieur à mille ;
6. Huit représentants lorsque l'effectif est au moins égal à mille.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer la composition des CAP dans chaque collège (représentants du personnel et représentants de la collectivité) ainsi :

- CAP A : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
- CAP B : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
- CAP C : 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194431-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2026.06.37.147** Le jeudi 4 juin 2026 à 18h50, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

**Date de la Convocation** PRESENTS :  
29/05/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

**Date de l'Affichage**  
29/05/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 43  
Présents : 32  
Représentés : 9  
Absents : 2

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Céline GILLIER.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK  
Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI  
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Salima YENBOU  
Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC  
Mme Touria KAHLI donne pouvoir à M. Noël BOURSIN  
M. Jérôme LUCCHIARI donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE  
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL  
Mme Fatiya MOTHAY donne pouvoir à M. Eric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

*Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2026*

*- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.37.147*

*-°-°-°-*

**OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CCP**

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L 1111-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L272-1 et suivants du Code général de la fonction publique ;

**VU** les articles R 272-6 et suivants du Code général de la fonction publique ;

**VU** le recensement des effectifs de la CCP à la date du 1er janvier 2026 ;

**VU** le protocole d'accord pré-électoral négocié avec les organisations syndicales représentatives le 27 mai 2026 ;

**CONSIDERANT** que le jeudi 10 décembre 2026, les agents contractuels de la collectivité seront appelés à élire pour 4 ans leurs représentants au sein de la commission consultative paritaire (CCP) ;

**CONSIDERANT** que la CCP est une instance consultative qui émet des avis et des propositions préalables aux décisions individuelles défavorables concernant les contractuels ;

**CONSIDERANT** également que la CCP se réunit en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion de fonctions de 1 à 3 jours ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, la collectivité a invité les organisations syndicales représentatives à négocier le 27 mai 2026 un protocole d'accord qui stipule :

- les modalités d'organisation de ces élections ;
- la composition et le fonctionnement des instances consultatives à installer ou à renouveler.

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants du personnel titulaires est déterminé en fonction de l'effectif des agents contractuels qui en relèvent :

1. Deux représentants lorsque l'effectif est inférieur à vingt-cinq ;
2. Trois représentants lorsque l'effectif est au moins égal à vingt-cinq et inférieur à cent ;
3. Quatre représentants lorsque l'effectif est au moins égal à cent et inférieur à deux cent cinquante ;
4. Cinq représentants lorsque l'effectif est au moins égal à deux cent cinquante et inférieur à cinq cents ;
5. Six représentants lorsque l'effectif est au moins égal à cinq cents et inférieur à sept cent cinquante ;
6. Sept représentants lorsque l'effectif est au moins égal sept cent cinquante et inférieur à mille ;
7. Huit représentants lorsque l'effectif est au moins égal à mille.

**CONSIDERANT** que l'effectif relevant de la CCP au 01/01/2026 est le suivant :

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.06.37.147

CCP	Hommes	%	Femmes	%	Total
A, B, C	100	22	352	78	452

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer la composition de la CCP dans chaque collège (représentants du personnel et représentants de la collectivité) à 5 représentants titulaires et à 5 représentants suppléants.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

---

077-217702885-20260604-194432-DE-1-1

---

Acte certifié exécutoire

---

Réception par le préfet : 05/06/2026

Publication : 05/06/2026

---

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK